



ORAPI – RAYNAUD Le Groupe fait appel de la décision du TGI de Lisieux

Le groupe ORAPI dans le cadre de la reprise de la société Raynaud en 2013 auprès du Tribunal de Commerce de Lisieux a été poursuivi pour « accès frauduleux dans un système de traitement automatisé des données » par le GIE auquel appartenait Raynaud.

Face à la décision en sa défaveur émanant du TGI en date du 26 février 2019, le groupe Orapi a décidé de faire appel de ce délibéré et souhaite opposer un démenti formel rappelant que le téléchargement de fiches techniques – tel qu'il a été opéré - connues de tous et sans valeur économique pour permettre la continuité d'exploitation et la sauvegarde de 92 emplois, ne saurait être un acte frauduleux.

ORAPI conçoit, fabrique et distribue des solutions et produits techniques d'hygiène et de maintenance. ORAPI est le leader français de l'Hygiène Professionnelle

ORAPI est coté au compartiment C d'Euronext Paris sous le code ISIN : FR0000075392
Code Reuters : ORPF.PA Code Bloomberg : ORAP.FP

ORAPI est éligible au PEA – PME.

Contacts :



Directeur Général Délégué
Henri Biscarrat
Tel : +33 (0)4 74 40 20 04
henri.biscarrat@orapi.com

Communication ORAPI
Fabienne CHIFFLOT
Tel : +33 (0)6 60 36 46 81
fabienne.chiffлот@orapi.com



J. Gacoin / V. Boivin
Tel : +33 (0)1 75 77 54 67
jgacoin@aelium.fr

